

L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

N° 1/2/3

23^e année • mercredi 15 janvier 2020

L'hebdomadaire du syndicat UNIA

Place de la Riponne 4 • 1005 Lausanne • tél. 021 321 14 60 • redaction@evenement.ch • www.evenement.ch

JAA CH-1005 Lausanne P.P. / Journal Poste CH SA



THIERRY PORCHET

Enrayer le recul de la solidarité: voilà l'objectif principal que poursuivra cette année l'Union syndicale suisse (USS) à travers différents projets passant notamment par un renforcement de l'AVS, une campagne nationale sur les salaires, le développement des conventions collectives de travail ou encore la défense des prestations transitoires pour les chômeurs âgés. **PAGE 3**

POINT DE MIRE

Chances à saisir

Sonya Mermoud

Barrage à l'homophobie! Le 9 février prochain, la population sera appelée à se prononcer sur une extension des codes pénal et militaire sanctionnant toute forme de discrimination fondée sur l'appartenance raciale, ethnique et religieuse. En cas de Oui, il sera aussi possible de punir les comportements et les insultes, les actes de propagande ou d'incitation à la haine ciblant les personnes en raison de leur orientation sexuelle. Un élargissement législatif qui aurait dû couler de source après son acception claire par les deux Chambres et une évolution des mentalités qu'on prenait pour acquise. À tort. Ou en tout cas, c'était compter sans

l'Union démocratique fédérale (UDF) qui l'a combattu via un référendum notamment soutenu par les Jeunes UDC. Rappelons à ce propos que la récolte de paraphes dans la rue aurait été menée de manière guère catholique, plusieurs signataires ayant témoigné avoir été grugés sur la nature de la démarche. Quoi qu'il en soit, les opposants se sont lancés dans la bataille, masquant leur étroitesse d'esprit derrière la question de la censure. Estimant que cet ajout à la norme antiraciste menacerait la liberté d'expression, de conscience (!) et de commerce. Soit. Mais de quelle liberté parle-t-on? Celle de dénigrer, d'injurier, de criminaliser en public la différence sexuelle de manière générale? Celle de refuser une prestation professionnelle à des parents du même sexe? Celle, au motif d'une idéologie dominante, de pouvoir tenir des propos fielleux à l'encontre du groupe LGBTIQ+, d'entretenir insidieusement un climat homophobe au travail, dans le monde sportif...? Dans ce sens, le risque d'autocensure dont se plaignent bigots et fondamentalistes est... une bénédiction, l'éventuelle retenue contestée par les réactionnaires, rien de plus qu'une exigence de respect. La haine n'est pas une opinion et l'extension juridique nécessaire: L'ONU et la Commission européenne contre l'intolérance ont à plusieurs reprises critiqué notre pays pour ses filets sécuritaires lacunaires à l'égard de la communauté homosexuelle. Selon une organisation

active dans le domaine, on compte cinq fois plus de suicides dans les rangs des gays et lesbiennes adolescents. Les citoyens ont demain la possibilité de corriger une faille dans notre système pénal en élargissant la protection à toutes les minorités. Certes, ce changement ne résoudra pas tous les problèmes mais contribuera à établir des garde-fous indispensables au bon fonctionnement d'une démocratie dont la mission première consiste à garantir à tous les mêmes droits et chances. Et la possibilité de se saisir de la justice au besoin. Ce même 9 février, les votants pourront aussi se positionner sur une augmentation des logements à loyer abordable. Soutenue par l'Union syndicale suisse, cette initiative vise à favoriser les habitations d'utilité publique soustraites à la spéculation. Avec l'idée, à terme, de permettre aux familles et à la classe moyenne de bénéficier de toits sans que leurs prix ne grèvent trop sévèrement le budget. Proposition plus que pertinente: depuis 2005, les loyers ont augmenté de près de 19%. Les salaires réels n'ont de loin pas suivi cette courbe, érodant le pouvoir d'achat de la majorité de la population. Dans ce contexte, un double Oui dans les urnes serait une bonne manière d'entamer l'année sur une base plus équitable, respectueuse de tout un chacun, et sociale. Ne ratons pas le coche... ■

PROFIL



Pauline Epiney, comédienne engagée.

PAGE 2

LUTTE

Symetis devant le juge.

PAGE 5

AMIANTE

Nouveau chapitre du procès Eternit bis.

PAGE 7

VOTATIONS

Pour des loyers abordables.

PAGE 9

L'ÉGALITÉ EN SCÈNE

La comédienne Pauline Epiney interroge, avec humour et finesse, les codes et les genres

Aline Andrey

Push-Up. En anglais, pompes, ou sous-vêtements féminins. Et aussi, depuis quelques années, le nom d'une compagnie de théâtre valaisanne, aussi énergique et joyeuse que la comédienne qui l'a créée, Pauline Epiney. «Je suis féministe. Mais mes pièces sur le thème ne se veulent ni revendicatives ni morales. Je manifeste dans la rue, pas sur scène. Par contre, le théâtre est pour moi un outil important de questionnement de notre réalité et de nos croyances», explique-t-elle dans son nid douillet, au cœur de la vieille ville de Sion.

Son théâtre, épuré, privilégie la relation frontale entre l'acteur et le spectateur. Il lui permet de transmettre les idées qui lui sont chères, principalement sur la place des femmes ou l'égalité. Sa dernière pièce *Elle pas princesse, lui pas héros*, basée sur un texte de l'auteur Magali Mougel, s'adresse pour la première fois à un jeune public. «C'est fantastique de jouer pour les enfants. Ils sont tellement présents», lance la metteuse en scène, enthousiaste.

Celle-ci y incarne le rôle d'un «garçon manqué», expression qui en dit déjà long sur le regard posé sur les petites filles qui aiment grimper aux arbres. «Leïli, mon personnage, est mon opposé», confie Pauline Epiney. Enfant, j'entraînais tout à fait dans les clichés propres aux petites filles: poupées, aspirateur, petit étendage. Et je faisais de la danse classique, en tutu bien sûr.» Elle rit et avoue apprécier actuellement ses cheveux courts, coupés pour l'occasion. «Chaque rôle me transforme un peu, car je vis un autre personnage, une autre vie, d'autres énergies. Mais cela s'accompagne de tout ce que je lis et vois.»

SON INTIMITÉ SUR SCÈNE

Sur scène, son compagnon, l'acteur et metteur en scène Frédéric Mudry, est parfois à ses côtés. Dans sa pièce inspirée de la réalité, *Iris et moi**, le spectateur assiste même à une mise en abîme de leur duo jouant un autre couple, celui de la docteure en droit et journaliste bâloise Iris von Roten et de son époux avocat et politicien haut-valaisan. «Ils ont vécu leur mariage en union libre. Elle a eu ses aventures, lui les

siennes. C'était révolutionnaire pour l'époque, jusqu'à aujourd'hui d'ailleurs. Son livre, *Femmes en cage*, toujours pas traduit en français, parle de la condition féminine, notamment de la maternité et de la sexualité. Il avait fait scandale à l'époque», explique Pauline Epiney qui mélange fiction et autobiographie, s'amusant à brouiller les pistes et à laisser planer le mystère. Ses vies d'artiste et de femme s'entremêlent donc, intimement, tout en questionnant l'idée si socialement construite du couple.

En écho à ses interrogations personnelles, l'artiste a aussi écrit autour de la mère, encore mythifiée. Un brin espiègle, elle confie: «J'aimerais bien que mon compagnon puisse porter notre enfant. Reste que, avec lui, je peux envisager cette aventure.» Et ce, même si devenir maman n'a jamais été un rêve et sa carrière théâtrale toujours prioritaire. A seulement 34 ans, qu'elle a fêté le 21 décembre dernier, la diplômée de l'école du théâtre Les Teintureries à Lausanne a déjà à son actif des rôles dans de nombreuses pièces, dans des longs et des courts métrages, des téléfilms, des performances dans l'espace public, des publicités et des promotions (dont un spot pour l'égalité des salaires pour Unia). Mais aussi des lectures – notamment de poèmes de Rupi Kaur lors de la grève des femmes du 14 juin –, et des animations muséales, entre autres lors de l'exposition sur Carole Roussopoulos, vidéaste féministe. Et, bien sûr, la création de sa propre compagnie, Push-Up. «En formation, nous avons eu l'occasion de créer une ébauche de spectacle. C'est à ce moment-là que j'ai pris conscience que j'avais des choses à dire! Mon premier spectacle, *Kate*, était né», se souvient-elle.

DE L'ORIGINE DE SON FÉMINISME

Pour trouver la source de son féminisme, il faut remonter un peu plus loin, au temps de ses expériences de jeune fille, entravées par des codes sociaux. «En tant que femme, on est vite soit trop mince, soit trop grosse, soit trop moche, soit trop facile. Ce sentiment d'injustice vécu dans mon quotidien a trouvé ensuite un écho dans des livres. Je me suis rendu compte alors du caractère politique des inégalités, de la domination exercée.»

Parallèlement, son amour du théâtre se révèle, comme par surprise. Adolescente, passionnée de danse, son niveau n'est pas suffisant pour rêver d'une carrière dans le domaine. Avant d'entamer des études sociales, comme elle le prévoit, elle entre dans une école de culture générale. C'est là qu'elle suit son premier cours de théâtre. «Moi qui me croyais incapable de parler, j'ai senti alors un monstre plaisir.» C'est le début d'une passion. Le théâtre devient ainsi le lieu de tous les possibles.

«Chaque représentation est différente, hors du temps, intense. J'adore ces moments de partage. Je trouve ça beau, fort», explique la comédienne, lumineuse, dont la délicatesse accompagne une énergie hors norme. Celle qui se définit comme «assez timide» a le contact pourtant facile. Mais elle réserve son extravagance à la scène, un espace devenu vital. «J'avoue être en manque quand je ne joue pas, même si je suis à chaque fois effrayée. Si mon trac bizarrement s'accroît avec le

temps, je le gère de mieux en mieux. Quand je suis sur scène, c'est comme si j'étais dans une autre dimension, un état de conscience modifié, hyperprésente à soi et aux autres – j'entends le moindre souffle ou geste au fond de la salle – tout en me sentant dans une autre réalité. C'est comme une force qui me prend. C'est magique.» ■

ciepushup.ch

**Iris et moi*, au théâtre du Crochetan à Monthey, du 21 au 24 janvier, 20h, crochetan.ch



THIERRY PORCHET

Pauline Epiney, comédienne et metteuse en scène engagée.



DE BIAIS

Daniel Süri

LA GÉNÉRATION Z ET LE SERGENT GARCIA

Non, pas de méprise: la génération Z ne désigne pas les fans de Zorro, de son domestique muet Bernardo et du sergent Garcia, même si la série continue de (re)passer sur les chaînes francophones, ce qui vous laisse le temps nécessaire pour apprendre l'immortelle chanson de son générique: «*Un cavalier, qui surgit hors de la nuit/Court vers l'aventure au galop/Son nom, il le signe à la pointe de l'épée/D'un Z qui veut dire Zorro.*»

Mèzamor? Qu'est-ce que la génération Z, si Z ne veut pas dire Zorro? De toute évidence, cette génération est celle de la fin de l'alphabet. A moins que l'on ne passe ensuite aux caractères spéciaux: génération &, par exemple. Qui se prononce génération esperluette, ce qui est nettement plus poétique que génération %. Donc la génération Z est née, suppose-t-on, à partir de 1995. Ce qui, certes, ne nous rajeunit pas, mais ne nous dit pas grand-chose non plus. Qu'a-t-elle de particulier cette génération Z qui donc n'appartient pas aux fans de Zorro – ce qui pourrait aussi s'écrire «géné-

ration 7 € fans de Zorro» et donnerait un caractère nettement plus scientifique à cette chronique – *hein*, je vous le demande? Eh bien, elle est 4 C. Et elle attend avec impatience la 5 G. 4 C comme collaborative, confiante, connectée et créative. Voilà, et merci de ne pas rajouter «un peu couillonne aussi», gardons un certain standard à nos critiques.

A la Manip (Mission d'action novatrice de l'industrie privée), elle était en phase de test, la génération Z, censée remplacer les vioques (*ah*, pardon, les «boomers») sur le départ. Ainsi pour succéder à Alain-Pierre Rochat-Rochat, dit AP2R – désormais propriétaire d'un gîte rural en Ardèche lorsque les inondations et les incendies lui en laissent le temps – la Manip avait engagé un stagiaire. Très représentatif de la génération Z, jugeant que le travail était un moyen de s'épanouir et pas de se faire tartin à longueur de journée. Du moins, quand on a le CV pour se faire engager comme stagiaire par la Manip. Pour les autres, Uber et Delive-

roo suffiront. Vachement connectées et créatives, socialement, ces entreprises. Collaboratives et confiantes aussi. Pas du genre à vous enchaîner à vie à un travail. Tu *like*? Alors, vasy prends un job temporaire à temps partiel, tu vas t'écarter! En plus, t'as le statut d'autoentrepreneur, dis donc, pas de patron pour te commander, le rêve de la génération Z!

Le stagiaire de la Manip, appelons-le Alexandre de Gaullier, considérerait que la plupart des réunions auxquelles il devait assister étaient inutiles (ce dont nous ne saurions le blâmer). Il n'y participait qu'à reculons, faisant semblant de prendre des notes en écrivant un mot, n'importe quel mot, toutes les dix minutes. Ce petit manège n'avait pas échappé à Ruedi Saurer, le directeur général. Qui attendit sadiquement la fin de sa présentation pour demander à Alexandre de Gaullier ce qu'il en pensait. Vous a-t-on dit que la génération Z était créative et connectée? Ni une ni deux, de Gaullier pianote sur sa tablette et trouve un site qui lui dit

«comment briller en réunion, même si vous connaissez mal le sujet». Première recommandation: «Traduire un pourcentage en fraction». Donc: «Monsieur le secrétaire général, dans votre très intéressant exposé, vous avez parlé d'une marge de 20%. C'est-à-dire d'un cinquième.» Et là, normalement, d'après le guide en ligne, tout le monde doit être impressionné par les compétences statistiques de l'intervenant. Tu parles, Charles! Chacun attend la suite de cette formidable entrée en matière. Ruedi Saurer pousse l'avantage: «Et alors, cher ami stagiaire?» Faisant glisser à toute vitesse les pages du site sur sa tablette, Alexandre de Gaullier cherche du secours auprès de son précieux conseiller en ligne. Il élimine ce qui paraît impossible à appliquer, comme «sortir pour répondre à un appel téléphonique» ou encore «dessiner un diagramme de Venn». Il trouve: «Demander à l'animateur de remonter un document» et en fait sur-le-champ la requête. Ce qui amuse beaucoup Ruedi Saurer, qui remonte la der-

nière diapositive de sa présentation. Celle où il est écrit en gros: «Je vous remercie de votre attention.» *Glub...* De Gaullier sent que la situation lui échappe un tantinet et accélère le défilement des pages. Tombe au passage sur une autre recommandation magique: «Répéter les propos ingénieux dits par un autre», et redit quasi religieusement la seule phrase de Ruedi Saurer dont il se souvient: «Mais cela, mesdames et messieurs, vous le saviez déjà.» Il le fait en suivant les indications de son site: «Répétez exactement ce qu'il a dit, mot pour mot, très lentement. Maintenant, l'éclat de son propos est transféré sur vous et les gens vont vous attribuer à tort la déclaration intelligente.» Au lieu de l'éclat du propos censé nimer sa personne, un immense éclat de rire. Dans ce grand moment de solitude, Alexandre de Gaullier se sentit assez proche du sergent Garcia, lorsque la pointe de l'épée déchire son uniforme et trace un Z qui veut dire Zorro. ■

ENRAYER LE RECUL DE LA SOLIDARITÉ

L'Union syndicale suisse a présenté ses priorités 2020. Elle oppose solidarité et lutte contre les inégalités à une concurrence sauvage et plaide pour une économie qui profite à tous

Sonya Mermoud

Enrayer le recul de la solidarité: voilà l'objectif principal que poursuivra cette année l'Union syndicale suisse (USS) à travers différents projets passant notamment par un renforcement de l'AVS, une campagne nationale sur les salaires, le développement des conventions collectives de travail ou encore la défense des prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Lors de sa conférence de presse annuelle tenue jeudi dernier à Berne, l'Organisation faitière a souligné, étude à la clef, la nécessité de développer une économie au service de toute la population. L'analyse en question, réalisée par Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, démontre comment les mécanismes de désolidarisation mis en œuvre depuis les années 1990 ont débouché sur une détérioration de la situation sociale et salariale de la classe laborieuse dans de nombreux pays, y compris la Suisse.

POUR UNE 13^e RENTE

Président de l'USS, Pierre-Yves Maillard s'est inquiété de l'important creusement des inégalités de revenus et de patrimoine au cours de ces trois dernières décennies. «L'accumulation du capital dans les mains de quelques-uns et sa théaurisation dans les entreprises ont pour effet une stagnation, en termes réels, du pouvoir d'achat de très larges parties de la population.» Si quelques succès, a estimé le responsable de l'USS, ont été remportés en Suisse sur le front des rémunérations les plus basses, il s'est dit fortement préoccupé par les attaques plus ou moins frontales à l'encontre de systèmes destinés à garantir un revenu aux retraités, aux chômeurs, aux personnes en situation d'invalidité. Au niveau de la baisse des rentes dans le 2^e pilier, censée être compensée par

le 3^e, l'USS dénonce une privatisation rampante de la prévoyance vieillesse, dont les banques et les assurances sont les principales bénéficiaires. Cette année, les syndicats passeront à l'offensive pour renforcer l'AVS en lançant, en mars, une initiative pour une 13^e rente. Ils s'engagent en outre, à travers le compromis trouvé sur la LPP par les partenaires sociaux, pour une amélioration des retraites des femmes, des personnes travaillant à temps partiel et des bas revenus.

FERMER LA PARENTHÈSE NÉOLIBÉRALE

Pierre-Yves Maillard a également évoqué les formes insidieuses de la désolidarisation de la société générées par la précarisation du travail «déguisée sous de supposés nouveaux fonctionnements liés au numérique», par l'externalisation, la sous-traitance de prestations, le recours croissant aux contrats temporaires. Et le syndicaliste d'énumérer les risques que génère une économie n'améliorant pas le sort de tous ceux qui la font tourner. Sentiment d'exclusion ou de révolte. Défiance à l'égard des autorités. Impressions que les couches sociales vivent des destins séparés. «Résultat: l'impossibilité pour toute réforme ou projet d'envergure d'emporter l'adhésion d'une majorité, dans l'opinion comme en votation populaire. Pour éviter d'entrer dans cette impasse, il faut que l'Etat retrouve son rôle de stratège et que de puissants mécanismes de solidarité se développent de nouveau.» Pour le président de l'USS, ce n'est qu'à ce prix que seront recréées unité et cohésion pour relever les défis actuels, entre réchauffement climatique et relations avec nos voisins. «Nous voulons, en 2020, fermer cette longue parenthèse néolibérale.»

LES CCT, BASES DE LA SOLIDARITÉ

Vice-présidente de l'USS et présidente d'Unia, Vania Allewa a mis en garde,



Parmi les luttes que les syndicats mèneront cette année, figure, en septembre, une campagne interbranche contre les bas salaires.

dans le climat actuel, contre les dangers pesant sur les conventions collectives de travail (CCT), «institutions centrales et incontournables de la solidarité au sein des branches». La syndicaliste a rappelé le rôle clef de ces accords pour limiter une concurrence sauvage, menant «à une lutte de tous contre tous où le "plus fort" gagne». Fixant des normes minimales en matière de salaires et de conditions de travail, les CCT, a précisé la numéro 2 de l'USS, assurent un combat «à armes égales entre les employeurs». «Elles empêchent les entreprises de dumping sans scrupules d'évincer du marché celles qui sont sérieuses.» Aussi s'est-elle réjouie du nombre accru de CCT signées ces dernières années et, partant, du développement positif des salaires dans différentes branches. Pas de quoi toutefois calmer les inquiétudes et baisser la garde. Vania Allewa a insisté sur l'importance des mesures

d'accompagnement, et des contrôles et des sanctions contre les infractions aux CCT. «Soit tout ce que l'UDC entend supprimer avec son initiative dite de résiliation. Son acceptation serait une catastrophe pour tous les salariés, même pour la moitié d'entre eux qui ne sont pas soumis à une CCT.» Soucieux de ce scénario, les syndicats ont annoncé se lancer fermement dans la bataille.

CAMPAGNE POUR LES SALAIRES

Les pressions politiques ne sont pas seules à préoccuper les organisations de travailleurs qui dénoncent aussi celles de milieux patronaux. Avec, à la clef, des hausses de salaires individuelles au lieu d'augmentations générales, des rémunérations basses pour près d'un demi-million d'employés, une précarisation croissante des conditions de travail (explosion des contrats temporaires, économie de plateforme). Autant

d'abus contre lesquels l'USS se battra, prévoyant notamment une campagne salariale interbranche assortie d'une manifestation nationale en septembre, le renouvellement de CCT arrivant à échéance ou encore un engagement pour résister et réglementer l'ubérisation du marché du travail. «Notre société est en crise, car les institutions de la solidarité ne mettent pas suffisamment de limites à la concurrence et aux profits... Cette solidarité institutionnelle ne nous sera pas offerte. Elle ne nous l'a jamais été. Elle est le résultat de longues luttes sociales que les syndicats et les salariés ont menées et devront encore mener. Il n'en sera pas autrement en 2020 ni les années suivantes...» a conclu la vice-présidente. ■

La CCT des échafaudages prend de la hauteur

Le renouvellement de la Convention collective de la branche introduit des éléments innovants

Jérôme Béguin

Les échafaudages ont une nouvelle convention collective (CCT) et elle est des plus progressistes. Les représentants des syndicats Unia et Syna, ainsi que de la Société des entrepreneurs suisses en échafaudages se sont mis d'accord pour renouveler ce contrat collectif, qui bénéficie à près de 2400 travailleurs dans 284 entreprises (chiffres de 2018), et pour y introduire des éléments innovants. Le nouveau texte est en effet rédigé en langage épique, il reconnaît le partenariat enregistré et accorde cinq jours de congé paternité. «Nous avons féminisé chaque fonction et terme, c'est à ma connaissance la première CCT rédigée en termes inclusifs», se félicite François Clément. Le responsable de la branche pour Unia reconnaît que l'on dénombre certes peu de femmes sur les échafaudages, «moins d'une dizaine pour toute la Suisse». «Si elles forment une infime minorité, c'est aussi parce qu'on ne leur a pas ouvert la porte. L'idée est de montrer que la branche est portée sur l'égalité entre les genres, et nous pouvons espérer que, dans le futur, les femmes y soient plus nombreuses. C'était une proposition d'Unia et nous n'avons pas eu à insister. La nouvelle CCT reconnaît aussi l'égalité des différents types d'union en

élargissant les congés en cas de décès aux couples en partenariat enregistré. A l'heure actuelle, la loi ne reconnaît pas le mariage des personnes du même sexe, mais les conséquences face à un deuil sont pourtant les mêmes pour tous et toutes.» La CCT accorde ainsi trois jours pour un décès dans la famille.

CONGÉ PATERNITÉ DE CINQ JOURS

Dans le même élan, les partenaires sociaux ont convenu de faire passer le congé paternité de deux à cinq jours. Il faut noter que la discussion portant sur ce sujet a été menée avant que le Parlement prenne en septembre sa décision sur un congé paternité de dix jours. «Nous nous sommes dit que, quoi qu'il

arrive, nous aurions au moins un congé de cinq jours dans l'échafaudage. Ce congé entrera en vigueur le 1^{er} avril, comme un dispositif transitoire en attendant la Loi fédérale. C'est un geste dans la bonne direction, qui montre que les entreprises sont prêtes au changement, contrairement à ce que voudraient laisser croire les référendaires», explique François Clément.

LES AIDES-MONTEURS PASSERONT MONTEURS

Autre point important: la nouvelle CCT rend obligatoire le passage des aides-monteurs au statut de monteur en échafaudage après trois ans d'emploi. Une formation sera en outre délivrée par les partenaires sociaux. «Cette mesure a pour but de faire barrage au dumping salarial, à la sous-traitance déloyale et à la sous-qualification du personnel sur les chantiers. Elle poussera les entreprises à former les employés et empêchera certains employeurs, qui ont tendance à jouer la concurrence déloyale, de maintenir au statut d'aides-monteurs des ouvriers à l'expérience professionnelle solide. Les conditions de travail dans la branche seront améliorées et les salariés correctement rémunérés pour leur expérience. Passer de la catégorie d'aide-monteur à monteur représente une différence salariale men-

suelle de 220 francs en tenant compte du treizième salaire prévu par la CCT, ce qui n'est pas négligeable», souligne le responsable de la branche. Le salaire minimum des aides-monteurs est aujourd'hui fixé à 4293 francs. Relevons que le montant des salaires est discuté d'année en année, le résultat des négociations pour 2020 devrait être connu ces prochaines semaines. L'année passée, les syndicats avaient obtenu une augmentation générale de 50 francs par mois et une revalorisation de 100 francs des rémunérations des aides-monteurs et de 78 francs des chefs d'équipe détenteurs d'un certificat. Pour finir, les partenaires sociaux ont convenu de déployer le système de badge SIAC/SIAB dans les entreprises d'échafaudage afin de lutter efficacement contre la fraude. La caution obligatoire à déposer par les entreprises auprès de la Commission paritaire passera de 10 000 à 20 000 francs. Et, pour renforcer la sécurité, des sanctions pourront être imposées lorsque des employés ne portent pas les équipements de protection. «Tous les partenaires peuvent être satisfaits, conclut François Clément. Nous avons une CCT modernisée, qui nous permet d'aller de l'avant et qui constitue même un motif de fierté.» ■



Progressiste, la nouvelle Convention collective de travail couvre quelque 2400 échafaudages dans 284 entreprises.

MANŒUVRE COMPLEXE ET SPECTACULAIRE



Sonya Mermoud

Photos Thierry Porchet

Importante et spectaculaire étape franchie sur le chantier de la gare de Renens, dans le canton de Vaud. Du 29 novembre au 3 décembre derniers, trois nuits durant, les ouvriers ont œuvré à l'installation de la passerelle «Rayon vert», reliant le nord et le sud des voies. Une opération délicate et complexe réalisée à l'aide d'une grue sur chenille géante de 94 mètres de haut et pesant pas moins de 1300 tonnes. Rien que pour transporter l'engin, il aura fallu recourir à 35 camions et compter cinq jours pour l'assembler. La manœuvre nocturne a consisté en la pose des trois tronçons de 150 tonnes chacun sur leurs appuis respectifs, au-dessus des rails, composant le futur franchissement aérien. Le public intéressé était invité à suivre ces travaux exceptionnels. Le nom de «Rayon vert» fait référence à la structure métallique arboriforme de la passerelle et à sa façade, côté est, qui sera entièrement végétalisée. Elle sera longue de 150 mètres,



sa largeur variera entre 10 et 16 mètres et sa hauteur entre 3,7 et 5,7 mètres, ont précisé, dans un communiqué de presse, les communes parties prenantes du projet – Chavannes-près-Renens, Crissier,

Ecublens et Renens – et le Canton de Vaud. Un ouvrage qui implique encore la Confédération, les CFF et les TL. Objectif final: mettre en place une «plateforme de mobilité multimodale qui re-

unira trains, bus, métro, futur tram et stations de vélos». «Avec le développement du RER Vaud et la transformation du site, la gare de Renens est appelée à devenir un véritable hub de correspon-

dances entre les différents moyens de transport de l'agglomération et du reste du canton.» Cette dernière sera mise en service fin 2020, tout comme le passage nord-sud par la passerelle. ■

ANNONCES

Unia est le premier syndicat de Suisse. En tant qu'organisation dynamique et efficace comptant près de 200'000 membres, nous représentons les intérêts des travailleuses et travailleurs et luttons pour des conditions de travail et des prestations équitables.



Le Syndicat.

Nous mettons au concours, pour le secteur de l'artisanat, un poste de

Secrétaire syndical-e à 80% - 100%

La personne retenue aura notamment pour tâches:

- Le recrutement des membres
- L'organisation des travailleurs en groupes professionnels
- La création et le soutien des réseaux de militant-e-s
- L'élaboration et la mise en œuvre de campagnes syndicales en entreprise
- La négociation des conditions de travail avec les parties patronales

De plus, dans le cadre de l'assistance aux membres il/elle devra:

- Assumer des permanences syndicales interprofessionnelles
- Assurer le suivi des dossiers individuels
- Accompagner/représenter nos membres auprès des employeurs ou au tribunal des prud'hommes

Pour ce poste exigeant, nous demandons:

- Connaissances approfondies dans le domaine du droit du travail et des assurances sociales
- Excellente maîtrise orale et écrite du français, et connaissances de langues étrangères
- Sensibilité politique en lien avec nos activités
- Esprit d'équipe et sens aigu de la communication
- Capacité à gérer les priorités
- Capacité de rédaction et connaissance des outils informatiques usuels
- Personnalité dynamique et constructive
- Flexibilité et esprit d'équipe
- Permis de conduire et véhicule à disposition

Les compléments suivants seraient un atout:

- Expérience professionnelle dans le secteur de l'artisanat
- Expérience associative ou militante

Entrée en fonction: 1^{er} mars ou à convenir. **Lieu de travail:** Lausanne.

Nous offrons un travail riche de sens et varié ainsi que d'excellentes conditions de travail dans un environnement dynamique au sein d'une organisation à but non lucratif.

Avons-nous éveillé votre intérêt? Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, CV, certificats de travail et diplômes) d'ici au **29 janvier** à l'adresse: rh.vd@unia.ch

Veuillez référencer l'objet de mail comme suit: SeSy Artisanat/Nom Prénom.

Pour tout renseignement complémentaire, Camille Nieto, responsable RH de la région Unia Vaud, est à votre disposition au 021 310 66 39.

LECTEURS ÉCRIVEZ-NOUS CE JOURNAL EST LE VÔTRE! L'ÉVÉNEMENT

SYNDICAL

Place de la Riponne 4, 1005 Lausanne

redaction@evenement.ch

www.evenement.ch

L'ÉVÉNEMENT SYNDICAL

Place de la Riponne 4

1005 Lausanne

Tél. 021 321 14 60

Fax 021 321 14 64

redaction@evenement.ch

www.evenement.ch

ÉDITEUR L'Événement syndical
Syndicat Unia

PRÉSIDENT Aldo Ferrari

RÉDACTRICE EN CHEF Sylviane Herranz

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Sonya Mermoud

ADMINISTRATEUR Nicolas Jacot

JOURNALISTES

Sylviane Herranz, Sonya Mermoud,
Aline Andrey, Manon Todesco,
Jérôme Béguin

COLLABORATEURS RÉGULIERS

Evelyne Brun, Christophe Gallaz,
Ambroise Héritier, David Prêtre,
Jean-Claude Remwald, Daniel Süri

PHOTOGRAPHES

Neil Labrador, Thierry Porchet

ABONNEMENTS 39 éditions par an

Abonnement annuel Fr. 60.-
Abonnement de soutien Fr. 100.-
forum@evenement.ch
Publicité pub@evenement.ch

CONCEPTION & MISE EN PAGES

Atoll "îlots graphiques"
Catherine Gavin

IMPRESSION

Pressor SA, Delémont
Tirage contrôlé 58 164 exemplaires

WWW.EVENEMENT.CH

SYMETIS DEVANT LE JUGE

Le 7 janvier, une audience a été tenue au Tribunal de Montbenon à la suite de la requête d'Unia et des travailleurs de la medtech d'Ecublens de rouvrir une consultation



Le 17 décembre 2019, grévistes, militants et syndicalistes d'Unia se sont rassemblés devant le Grand Conseil vaudois pour demander un soutien politique.

Textes Aline Andrey

En ce début d'année, le conflit de travail dans la société Symetis (Boston Scientific) a été porté au niveau judiciaire à la suite de la requête de mesures provisionnelles d'Unia et des travailleurs. Ces derniers demandent la reconnaissance, par la direction, de la délégation syndicale et la réouverture de la procédure de consultation entachée d'irrégularités selon le syndicat. Et ce, en vertu de l'article 335f du Code des obligations qui astreint notamment l'employeur, en cas de licenciements collectifs, à donner les informations nécessaires afin que les employés puissent formuler des propositions pour éviter les congés. En ce mardi matin 7 janvier, une petite vingtaine de travailleurs, militants et syndicalistes d'Unia prennent place

dans une salle d'audience du Tribunal de Montbenon à Lausanne. Ils sont accompagnés de M^e Anne Meier, leur avocate. Face à eux, deux membres anglophones de la direction de Symetis, une traductrice et deux avocats. En préambule, le président rappelle que le contexte est douloureux, mais qu'ici ce sont deux problématiques juridiques qui seront étudiées: la validité de la représentation d'Unia d'une partie du personnel de Symetis (qui, rappelons-le, représente la grande majorité des secteurs de la production et de la logistique); et la voie légale pour prolonger la consultation. M^e Meier fait valoir que cette procédure, certes inhabituelle, a déjà eu lieu à Neuchâtel lors d'un autre licenciement collectif et avait alors permis la prolongation du délai de consultation. L'avocate indique également que, selon

un arrêt du Tribunal fédéral, les salariés visés par un licenciement collectif, ou une partie d'entre eux, sont libres de mandater un syndicat pour les représenter dans la consultation. Se référant à plusieurs articles de la Constitution, de la Cour européenne des droits de l'homme et de l'Organisation internationale du travail, l'avocate adresse un message essentiel au juge: «Votre rôle est de garantir l'effectivité de ce droit fondamental qu'est celui de la liberté syndicale.»

CONSULTATION FICTIVE?

L'avocat de la partie adverse dénonce, quant à lui, l'éviction de deux membres des ressources humaines, lors de la première assemblée des travailleurs convoquée par Unia, remettant en cause la volonté du syndicat de défendre tous les employés. Noé Pelet, responsable du secteur industrie d'Unia Vaud, souligne les tensions et les pressions de la direction et, donc, des ressources humaines. «Dans un mail, versé à la procédure, la direction a interdit au personnel d'entrer en contact avec le syndicat et les médias. La majorité du personnel présente a préféré que ces deux membres de la direction, considérés comme tels par les travailleurs, sortent, pour pouvoir s'exprimer librement. De surcroît, nous étions tout à fait disponibles pour rencontrer ces personnes à un autre moment.» Plus largement, il rappelle l'importance de la période de consultation, qui a déjà permis dans le canton de Vaud de sauver des postes de travail et d'éviter des délocalisations. Selon le syndicat, toutes les informations nécessaires pour dessiner des solutions n'ont pas été données par la direction, ou alors beaucoup trop tard, soit deux

jours après la clôture de la «consultation» par la direction. Pour l'avocat de cette dernière, une réelle consultation a eu lieu et le plan social est généré. Soit un mois de salaire d'indemnités pour tous, auquel s'ajoute un mois par année d'ancienneté. Une aide spécifique aux familles et un soutien à la réorientation professionnelle sont prévus. Un plan qui semble correct a priori, sauf que la moitié des employés ont été engagés en 2019. «En dix ans de carrière, je n'ai jamais vu un plan

social, dans les faits, aussi mauvais», avance Noé Pelet.

A la fin de la séance, Tim Starr, directeur du site d'Ecublens, s'exprimant en anglais, restait sur sa position: «On a travaillé très dur, écouté tout le monde. On a respecté les droits des employés de manière démocratique. Je suis satisfait.»

Le juge a promis une décision motivée «dans les meilleurs délais»...■

POING LEVÉ

BONNE ANNÉE QUAND MÊME!

Par Manon Todesco

Nous voilà en 2020. Les vacances sont terminées, il est temps de sortir du cocon des fêtes de fin d'année pour reprendre contact avec le monde et l'actualité. Une partie de moi a envie de vous souhaiter une bonne année, de vous présenter à vous, lecteurs, mes meilleurs vœux pour 2020. Mais quand on voit ce qui nous attend, difficile de rester enthousiaste. Pendant que l'Australie brûle, les Etats-Unis et l'Iran menacent d'entrer en guerre et au moins dix-sept migrants ont déjà perdu la vie depuis le 1^{er} janvier entre l'Afrique et l'Europe. Le fuyard Carlos Ghosn, qui essaie lamentablement de rétablir sa réputation, nous prouve une fois de plus que l'argent achète tout et que la justice n'est pas juste. Quant à nos voisins français, ils vont à coup sûr s'enliser dans un conflit qui, malgré toute leur détermination, ne fera probablement pas bouger leur président d'un iota et qui laissera pourrir la situation, afin de mieux diviser pour encore mieux régner. Même le prince Harry et son épouse Meghan Markle ont renoncé à leur rôle au sein de la famille royale et annoncé vouloir trouver du travail pour gagner leur vie. Tout fout le camp.

Les défis et les grands rendez-vous seront nombreux. Nouvelle année, nouvelle décennie. En 2020, on compte sur nos amis américains pour foutre Trump dehors. Tokyo accueillera les Jeux olympiques d'été, l'Europe vibrera au gré de l'Euro de foot. Le Royaume-Uni sortira, enfin, mais en fait pas vraiment, de l'Union européenne le 31 janvier prochain. Les divas Céline Dion et Madonna seront en tournée mondiale. Parce que *Mourir peut attendre* en 2020, le 25^e opus de James Bond sera dans les salles obscures. Les Polonais, les Islandais, les Tanzaniens ou encore les Togolais éliront un nouveau président. Ce sera une année bissextile, bonne nouvelle pour les natifs du 29 février. La Chine, plus gros pollueur de la planète, accueillera la COP15 pour parler biodiversité entre deux usines à charbon.

En Suisse aussi, le programme est chargé. Les premières votations de février seront la possibilité de demander une société plus tolérante, moins homophobe. Elles seront aussi l'occasion de réclamer, encore une fois, des logements à prix abordable. Les syndicats devront maintenir le cap des avancées sociales, sur le terrain, dans les entreprises, dans la rue mais aussi en politique. Unia et les autres se battront pour une 13^e rente AVS, mais aussi pour vos salaires à travers une campagne nationale. Le 15 mai, la grande grève générale pour le climat où convergeront les luttes syndicales, féministes et climatiques sera un rendez-vous incontournable. De Hong Kong au Chili en passant par Paris, il faudra du courage à tous ceux qui luttent pour leurs droits. Il en faudra également aux milliers de personnes qui prendront le chemin de l'exode en quête d'un monde meilleur. Et puis ici et ailleurs, les femmes devront continuer à taper du poing sur la table pour exiger l'égalité et le respect. ■



SOUTIEN POLITIQUE AUX EMPLOYÉS DE SYMETIS

Le 19 décembre 2019, après plus d'une semaine d'arrêt de la production, la grève était suspendue chez Symetis (Boston Scientific). Au niveau politique, deux jours auparavant, le Grand Conseil vaudois votait à 134 voix contre 1 (et deux abstentions) une résolution demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la direction de la medtech pour que celle-ci reporte le délai de consultation et assure l'accès aux informations de la société par le personnel. Une résolution qui dénonce: «Dans le cadre de ce conflit collectif, la direction de Boston Scientific, deux ans seulement après le rachat de Symetis, refuse de rencontrer la délégation syndicale élue par l'assemblée, ne respectant pas les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs.» Durant le débat, plusieurs députés, tous partis confondus, se sont inquiétés de la tendance générale des multinationales à venir se servir du savoir-faire de la région, avant de repartir.

Le conseiller d'Etat en charge de l'Economie, le libéral Philippe Leuba, a indiqué avoir entamé, depuis le 27 novembre, des négociations avec la direction de Symetis et de Boston Scientific. «Nous sommes engagés dans ce dossier pour éviter la délocalisation», a-t-il martelé. Il a mentionné plusieurs séances avec la direction d'Ecublens, une conférence téléphonique avec Boston Scientific aux Etats-Unis, ainsi que des contacts avec le syndicat Unia, «car, nous, nous acceptons de discuter avec le mouvement syndical». Il a ajouté avoir proposé à la

direction de «constituer un groupe de travail pour discuter du maintien de l'entreprise ici». «Cette main tendue n'a pas été saisie. Nous avons voulu ensuite instaurer un vrai dialogue entre les différents partenaires en les réunissant. Cette deuxième main n'a toujours pas été saisie.» Et de rappeler que «la prospérité d'une entreprise et d'une région repose sur le partenariat social».

La même semaine, les grévistes envoyaient une lettre à l'attention de Philippe Leuba, lui demandant non seulement de s'engager pour les places de travail et pour le site, mais aussi d'améliorer le cadre légal pour éviter de «tels pillages industriels». Et de dénoncer l'opportunisme de Symetis qui a profité «d'un environnement favorable lié aux pôles de recherche des écoles polytechniques, des universités suisses et des centres hospitaliers universitaires».

Pour rappel, Symetis a été racheté en mars 2017 par Boston Scientific pour 435 millions de dollars. Fort de son milliard de bénéfices (en 2018), le géant américain a investi dans le site d'Ecublens. La moitié des employés actuels ont été engagés cette année, certains après avoir été débauchés. Le 20 novembre, la direction annonçait la délocalisation du site en Irlande, soit la suppression de 140 postes environ. Selon Unia, «si Boston Scientific peut délocaliser si facilement sans entraves, il s'agira d'un véritable appel d'air pour l'ensemble des entreprises». ■

2020: UNE ANNÉE DE LUTTES ET DE DÉBATS POUR UNIA

L'assemblée des délégués de décembre a fait le point sur les thématiques à l'ordre du jour de la nouvelle année: salaires, retraites, climat, libre circulation et 4^e Congrès du syndicat



Les délégués ont entre autres avalisé le lancement de l'initiative pour une 13^e rente AVS et adopté une résolution de soutien à la grève du climat du 15 mai.

THIERRY PORCHET

Sylviane Herranz

Réunie le 7 décembre dernier, l'Assemblée nationale des délégués d'Unia a planté les jalons de l'année 2020, qui culminera avec le 4^e Congrès ordinaire du syndicat. Vania Alleva a d'abord effectué un bref bilan d'une année 2019 combative, avec la grève des femmes du 14 juin ayant rassemblé quelque 500 000 personnes et la grande manifestation sur le climat en septembre. «Cette mobilisation pour un changement du système capitaliste ayant enfanté la crise climatique nous donne du souffle pour nous battre pour un autre monde», a souligné la présidente d'Unia, relatant les enjeux à venir, comme la numérisation et les assauts de la droite contre les droits des travailleurs, qu'elle espère moins virulente au vu de la recomposition du Parlement.

RETRAITES ET 13^e RENTE AVS

Après un tour d'horizon de la campagne salariale, qui se poursuivra et s'élargira en 2020, avec notamment une manifestation nationale en préparation pour septembre, les délégués ont avalisé le lancement de l'initiative pour une 13^e rente AVS, déjà approuvée par l'Union syndicale suisse (USS). Une rente supplémentaire nécessaire, a plaidé Aldo Ferrari, membre du comité directeur, vu les inégalités croissantes au moment de la retraite et l'explosion des demandes de prestations complémentaires. L'initiative devrait être lancée le 8 mars prochain. Dans la salle, le renforcement de l'AVS, pilier central et acquis du mouvement ouvrier, est salué. Néanmoins, pour Jocelyne Haller d'Unia Genève, le refus de l'USS d'étendre cette 13^e rente

aux survivants, aux bénéficiaires de rentes complémentaires et aux personnes à l'AI «entache une proposition généreuse, alors qu'il s'agit de la même loi». Une autre militante genevoise, Danielle Parmentier, a demandé des garanties pour que les milliers de signatures recueillies sur cette initiative «ne soient pas utilisées dans le méchant jeu parlementaire pour aboutir à un projet ficelé», a-t-elle déclaré, évoquant celui de PV2020. Et la militante de fustiger également l'accord sur le 2^e pilier passé entre les partenaires sociaux «sans mandat et sans la moindre discussion dans les syndicats! A peine cet accord annoncé, Berset présentait son projet AVS 21 comprenant la hausse de l'âge de la retraite des femmes, et cela quinze jours après la grève du 14 juin. C'est insultant!» Concernant l'accord sur le 2^e pilier, Aldo Ferrari a informé qu'après l'échec en votation de la réforme de la prévoyance, «le Conseil fédéral nous a demandé, aux partenaires sociaux, de présenter une solution face aux difficultés de la LPP, ce que nous avons fait».

NON À L'INITIATIVE DE RÉSILIATION

Autre sujet majeur de 2020, la campagne contre l'initiative de l'UDC «pour une immigration modérée» qui devrait être soumise au vote le 17 mai et aboutirait, en cas d'acceptation, à la résiliation de l'accord de libre circulation. «Face aux arguments de l'UDC contre les migrants, nous mettrons au cœur de notre campagne les droits des travailleurs. Elle se basera sur la solidarité au lieu de la concurrence, sur une libre circulation avec des mesures d'accompagnement impliquant les mêmes droits et les mêmes protections pour

toutes et tous», a résumé Vania Alleva, ajoutant qu'un retour aux contingents ne ferait qu'affaiblir les droits des salariés. «Notre campagne est fondamentale, a-t-elle poursuivi. Nous ne voulons pas seulement gagner contre cette initiative, mais juste après, le débat continuera sur l'accord-cadre avec l'Union européenne (UE) où, là aussi, nous nous positionnerons sur les droits des travailleurs.»

Les délégués genevois ont regretté que cette campagne n'ait pas été complétée, comme cela a été fait dans leur canton en 2014, par une initiative syndicale visant à protéger les salaires et non les frontières. Ils proposent par exemple une initiative pour la protection des délégués syndicaux, nombreux à avoir été licenciés ou menacés de licenciement ces derniers temps. «Sans la protection de nos délégués, nous ne sommes que des leures.» Autre réclamation: celle de Mickaël Bédard de la vallée de Joux qui, face à la dégradation des conditions de travail et à la baisse des salaires malgré les richesses produites, aurait souhaité qu'un Non à l'accord-cadre soit couplé au Non d'Unia à l'initiative de l'UDC. «L'USS est en train de négocier l'accord-cadre sans aucun mandat, alors qu'il n'y a aucun point à améliorer. Cet accord-cadre sera un tsunami social», a lancé le militant. Une déléguée du groupe migration a, pour sa part, dénoncé l'accord honteux passé entre l'UE et la Turquie pour empêcher les migrants d'arriver en Europe, et proposé d'intégrer à la campagne un «Non aux inégalités». Outre le mot d'ordre contre l'initiative de l'UDC, les délégués se sont prononcés sur les objets en votation le 9 février. Ce sera Oui à l'initiative «Davantage de logements abordables» et Oui

à la modification du Code pénal visant à réprimer la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Une résolution de soutien aux personnes LGBTIQ* a été adoptée en lien avec cette votation.

VERS LA GRÈVE DU CLIMAT

«Que faisons-nous contre le scandale de l'urgence climatique? Pourquoi n'utilise-t-on pas des ciments produisant un tiers de moins de CO₂? Depuis des mois, les jeunes se mobilisent. Ils ont un grand mérite. Nous, notre tâche, c'est que la transformation écologique se réalise de manière sociale», a lancé Nico Lutz, du comité directeur, en introduisant le débat sur une résolution de soutien à la grève du climat du 15 mai. Deux jeunes représentants du mouvement ont rappelé ses trois revendications centrales: déclaration par le gouvernement de l'urgence climatique; réduction immédiate et drastique des émissions de CO₂ pour un bi-

lan carbone neutre d'ici à 2030; justice climatique, c'est-à-dire une transition socialement juste, sur le principe du pollueur-payeur. «Il faut arrêter cette danse macabre et créer une économie respectueuse. Sans justice climatique, pas de justice sociale, et vice-versa», ont-ils déclaré sous des applaudissements nourris. Implication quotidienne sur les places de travail, combat contre le capitalisme propriétaire des moyens de production à l'origine de la crise du climat, pour une vraie grève générale et climatique: les arguments des délégués en faveur de l'engagement d'Unia pour la grève du 15 mai ont fleuri. C'est avec enthousiasme qu'ils ont approuvé la résolution appelant non seulement à soutenir le mouvement mais aussi à y participer, sur son poste de travail et lors des mobilisations publiques, tout en faisant preuve de responsabilité sur la question de la grève. ■

4^e CONGRÈS D'UNIA

Le Congrès 2020 d'Unia se tiendra du 12 au 14 novembre à Bienne. L'assemblée des délégués a passé en revue les objectifs fixés par le précédent plénum et lancé les préparatifs de ce 4^e Congrès ordinaire depuis la fondation d'Unia fin 2004. Des textes d'orientation et la stratégie de l'organisation sont en cours d'élaboration par un groupe de rédaction auquel participent des militants. Les documents seront mis en consultation auprès des sections et des régions au printemps prochain.

En parallèle, un débat plus large sera mené, de manière séparée, dans le cadre d'Unia Forte et de sa journée prévue le 14 mars. Il s'agit d'une discussion autour du projet «Unia 2.0» qui devrait permettre de se questionner sur les quinze premières années du syndicat pour mieux se projeter et se développer. «C'est un débat nécessaire sur l'état de nos travaux, l'état du monde, de notre planète. Un bilan et une analyse sur le monde du travail, la place occupée par Unia et les perspectives d'avenir», a indiqué Vania Alleva. De cette discussion sortira une motion pour le congrès sur la mise en œuvre d'«Unia 2.0». ■

Une nouvelle branche du second œuvre gagne SIAC

Le secteur des plafonds et de l'aménagement intérieur rejoint le système de contrôle de la construction



Le secteur des plafonds et de l'aménagement intérieur vient étoffer le dispositif de données harmonisées sur l'application des conventions collectives de travail de force obligatoire.

THIERRY PORCHET

Sonya Mermoud

Une nouvelle branche rallie le Système d'information Alliance construction (SIAC). Grâce à sa Convention collective de travail (CCT), le domaine des plafonds et de l'aménagement intérieur étoffe ce dispositif qui centralise et fournit des données harmonisées au niveau national sur l'application des CCT de force obligatoire dans le secteur principal de la construction et du second œuvre. Soutenu par les organisations patronales et les syndicats actifs dans le domaine, SIAC améliore et modernise la mise en œuvre des conventions. Dans un communiqué commun à la fin de l'année

passée, les partenaires sociaux rappellent que le système en question «est unique en son genre dans le cadre du contrôle de l'application des conditions minimales de travail découlant des CCT suisses». Les composants de l'instrument sont le portail SIAC, l'attestation CCT SIAC et la carte SIAC. Cette dernière ne sera délivrée que si la société soumise à une convention n'a pas de créances ouvertes résultant d'un constat d'infraction lors d'un précédent contrôle. Dans un but de lutter contre le travail au noir, les initiateurs du système ont en outre décidé, depuis le 1^{er} janvier dernier, que son émission devra être précédée par une vérification de l'affi-

liation de l'entreprise à une caisse de pension AVS. Solution interrégionale et intersectorielle, SIAC permet «de savoir quelles entreprises sont assujetties à quelles CCT, si elles ont été contrôlées et si les éventuels paiements de rattrapage ont été effectués». Cet instrument, notent encore les partenaires, revêt une importance centrale pour le marché de la construction qui fonctionne de plus en plus à l'échelle de la Suisse toute entière. Une dizaine de mois après son lancement, quelque 10 000 entreprises utilisent SIAC. D'autres branches vont suivre durant ce premier semestre. ■

LE DEVOIR DE NE PAS ABANDONNER

Dix ans après le premier mégaprocès, les victimes de l'amiante de Casale Monferrato croient de nouveau à la justice

Claudio Carrer
Traduction Sylvain Bauhofer

«Le long chemin vers la justice due aux milliers de victimes d'Eternit reprendra finalement le 14 janvier 2020.» C'est en ces termes que l'Association des familles et des victimes de l'amiante (Afeva) de Casale Monferrato a exprimé ses attentes, à la veille de l'ouverture d'un nouveau chapitre important du procès Eternit bis. Le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny, qui fut propriétaire et dirigeant d'Eternit du milieu des années 1970 jusqu'en 1986, y est accusé du décès de travailleurs et d'habitants provoqué par les usines italiennes de la multinationale de l'amiante-ciment. Ce chapitre s'écrit à Verceil, où le juge chargé de l'enquête préliminaire devra se prononcer sur la demande de renvoi en justice du Parquet de la République, qui retient comme chef d'accusation contre Stephan Schmidheiny l'homicide volontaire.

La procédure, qui concerne 392 cas de travailleurs (un peu moins de 70) ou d'habitants tués par les poussières d'amiante que l'usine de Casale Monferrato répandait sur leur lieu de travail ou de vie, est l'un des volets du procès ouvert en 2015 à Turin puis subdivisé en quatre l'année suivante, par décision du juge chargé de l'enquête préliminaire au chef-lieu piémontais.

NOUVEAU DÉPART À VERCEIL

Quatre instances judiciaires différentes sont ainsi appelées à s'occuper du dossier, pour des raisons de compétence territoriale: Turin, où Stephan Schmidheiny a été condamné le 23 mai dernier à quatre ans de réclusion pour homicide involontaire aggravé à la suite de la mort d'un ex-salarié de l'usine Eternit de Cavagnolo et d'une habitante des alentours de la fabrique entrés en contact avec l'amiante; Naples, où Stephan Schmidheiny est jugé par la Cour d'assises depuis le 12 avril 2019 et doit répondre du chef d'inculpation d'homicide volontaire pour la mort de six ouvriers de l'usine de Bagnoli ainsi que de deux de leurs proches; Reggio Emilia, où on attend encore les premières décisions du Parquet, qui s'occupe des victimes de l'usine Eternit

de Rubiera; et enfin justement, Verceil, responsable du principal volet d'Eternit bis, qui concerne la tragédie de Casale Monferrato, la «cité martyre», avec plus de 2000 décès et un nouveau cas de mésothéliome et un enterrement par semaine. Mais cette ville est aussi devenue un symbole mondial de ténacité et de résilience, une cité non pas de l'amiante mais de la lutte contre cette substance mortifère.

Un combat qui se poursuit sans interruption depuis le début des années 1970. La société civile a pris le relais de la main-d'œuvre de l'usine, rendant possibles les procès déjà menés ou encore à venir. Le mérite des «femmes et des hommes de Casale» a d'ailleurs été souligné publiquement par l'ex-procureur de Turin Raffaele Guariniello (aujourd'hui à la retraite), un magistrat qui incarne la lutte contre la criminalité en col blanc. Responsable de l'enquête Eternit depuis le début, il est parvenu à mettre sur le banc des accusés Stephan Schmidheiny. Lors du premier grand procès organisé à Turin, il avait obtenu sa condamnation pour catastrophe environnementale permanente intentionnelle (16 ans en première instance et 18 en appel). Une condamnation finalement annulée par la Cour de cassation qui, dans son verdict controversé rendu en 2014, avait conclu à la prescription des faits reprochés.

LA PISTE DE L'HOMICIDE VOLONTAIRE

L'audience préliminaire qui s'est ouverte le 14 janvier 2020 à Verceil, pour déterminer si Stephan Schmidheiny doit comparaître et sous quel chef d'accusation (homicide volontaire ou par négligence), intervient presque dix ans jour pour jour après l'ouverture, le 10 décembre 2009, du premier mégaprocès d'Eternit. Un procès historique, suivi avec un vif intérêt dans le monde entier et qui a duré deux ans avec 66 audiences auxquelles des centaines d'habitants de Casale – malades, proches de victimes, syndicalistes et militants de l'Afeva – ont fidèlement assisté, unis dans leur profonde affliction mais mus aussi par l'espoir, en réclamant avec leurs célèbres bannières tricolores que justice soit faite. Aujourd'hui encore, malgré les coups reçus, ils continuent d'en appeler à la justice.



L'ouverture, ce 14 janvier, d'un nouveau chapitre important du procès Eternit bis à Verceil, dans le Piémont, ravive l'espoir des victimes de l'amiante.

Le désarroi actuel de la population de Casale Monferrato est bien compréhensible, car elle a la sensation de se retrouver à la case départ. Et après la sentence de la Cour de cassation, qui a pris tout le monde au dépourvu et qui a été un coup dur pour les malades, pour leurs proches et pour toute la communauté, la confiance accordée au système judiciaire est un peu ébranlée. «C'est bien naturel, après une telle déception», constate Bruno Pesce, leader historique des batailles contre l'amiante menées à Casale, avant d'ajouter qu'il ne faut surtout pas se résigner: «Nous avons le devoir de ne pas abandonner!»

Qu'est-ce qui a changé par rapport à 2009 dans la communauté de Casale, du point de vue de l'implication des gens et des attentes face à la justice? «La différence, explique Bruno Pesce,

tient à ce que, comme le procès pénal d'alors se concentrait sur le crime de désastre environnemental, tout le monde se considérait en quelque sorte comme victime et donc a participé activement. Et comme il s'agissait d'une nouveauté au niveau mondial, il y a eu un véritable électrochoc dans la population locale, au-delà des proches des victimes. Il y avait un fort sentiment d'appartenance à une communauté qui se devait de réagir à la tragédie et de mener résolument cette bataille commune. Ce n'est pas que cet élan ait disparu, mais ce qu'a décidé la Cour de cassation et le passage du temps l'ont un peu affaibli.» Cela dit, nous devons comprendre que notre sensibilisation et notre participation ne peuvent ni ne doivent fléchir, car il n'est pas nécessaire d'avoir perdu un proche pour avoir le sens de la justice

et de l'injustice, et parce que les victimes ne sont pas moins nombreuses qu'il y a dix ans. Au contraire, nous atteignons ces temps-ci un pic, avec 50 décès et 50 nouveaux cas de mésothéliome par an pour la seule ville de Casale, et même 70 si l'on tient compte des autres communes de la région. Il ne faut en aucun cas abandonner notre action en justice, le décès chaque semaine d'une nouvelle victime est là pour nous le rappeler. Nous avons le devoir de ne pas abandonner. Que dirions-nous sinon à ces nouvelles victimes?» conclut Bruno Pesce. ■

Article paru dans *Area* le 20 décembre 2019.

Traiter son collègue de «pédé» n'est pas anodin

Les comportements homophobes sur le lieu de travail constituent potentiellement une infraction grave, indique le Tribunal fédéral dans un arrêt

Jérôme Béguin

Les comportements homophobes sur le lieu de travail sont potentiellement constitutifs de harcèlement, soit une infraction grave. Dans un récent arrêt, le Tribunal fédéral a rappelé à l'ordre la justice genevoise, qui avait négligé la plainte d'un travailleur. Engagé en 2018 dans un restaurant du bout du lac, ce serveur avait été, selon ses déclarations à la justice, rudoyé par des collègues, qui se moquaient de ses manières jugées efféminées et l'avaient qualifié de «folle» et de «pédé». Le responsable adjoint de l'établissement lui aurait dit qu'il risquait de perdre son travail, tandis que le chef de cuisine le menaçait de lui «buter la gueule». Informé, le directeur n'avait pas levé le petit doigt pour faire cesser ces injures. Isolé et ressentant une profonde injustice, le salarié avait quitté son emploi trois semaines après son engagement et avant le terme de son contrat. Saisi d'une plainte, le Ministère public du canton de Genève a entendu les protagonistes, qui ont reconnu en partie les faits, en les relativisant et en les réduisant à des blagues innocentes. Jugeant l'affaire bénigne, le procureur a alors délivré une ordonnance de non-entrée en matière, puis, après un pourvoi du

plaignant, la Chambre pénale de recours a classé la plainte.

NOUVELLE NORME ANTIRACISTE

Dans un arrêt du 31 octobre, le Tribunal fédéral a admis le recours du serveur et renvoyé la cause à l'autorité cantonale. Les juges de Mon-Repos se basent sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui oblige les autorités, lorsqu'elles enquêtent sur un incident, à déterminer s'il existe un «mobile raciste et si des événements de haine ou des préjugés fondés sur l'origine ethnique ont pu aussi jouer un rôle». Or, cette jurisprudence doit aussi être appliquée à l'orientation sexuelle puisqu'en décembre 2018, le Parlement a décidé d'étendre la norme antiraciste. Pour mémoire, les actes homophobes seront directement passibles de l'article 261bis du Code pénal, au même titre que les incitations à la haine et à la discrimination envers les minorités ethniques, raciales ou religieuses, et punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. L'entrée en vigueur de la nouvelle norme pénale est toutefois suspendue à une votation populaire, le 9 février prochain. Dénonçant une «loi de censure», l'Union démocratique fédérale a en effet déposé un référendum.

Quoi qu'il en soit, au regard de la législation actuelle, «les expressions, gestes ou images dépréciatifs portant sur l'orientation sexuelle peuvent être constitutifs d'injures», rappellent les juges de Lausanne, qui évoquent aussi le *stalking*, soit la persécution obsessionnelle d'une personne, réprimé par le droit suisse.

INFRACTION GRAVE

Avocat du serveur, M^e Olivier Peter se félicite que le Tribunal fédéral ne se contente pas de simplement annuler le jugement de la Chambre pénale, mais choisisse d'établir une jurisprudence, qui contient, selon lui, trois éléments importants: «L'arrêt reconnaît d'abord que le terme «pédé» est injurieux et constitue une infraction pénale, ce qui est une bonne chose. Il admet ensuite qu'un comportement homophobe répété sur le lieu de travail est non seulement constitutif d'une injure, mais potentiellement aussi de harcèlement, soit de contrainte, c'est-à-dire une infraction grave. Enfin, en contredisant le raisonnement suivi par le Ministère public et la Chambre pénale de recours, le Tribunal fédéral adopte la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, qui est intéressante et favorable aux victimes. Elle oblige l'autorité à investiguer sur le mobile discrimina-

toire en cas d'allégations crédibles d'un acte homophobe. Il est inacceptable que des actes de harcèlement homophobe sur le lieu de travail puissent être considérés comme un cas bagatelle. Adopter cette position, comme l'a fait la justice genevoise, revient à délivrer un message d'impunité aux harceleurs.»

L'avocat attend maintenant que le procureur convoque une audience afin que son client puisse être confronté à ses anciens collègues. Avec cette décision du Tribunal fédéral et la nouvelle norme pénale antiraciste, les travailleurs devraient être mieux protégés des actes d'homophobie et pouvoir plus facilement obtenir justice. «Il est important de signaler les faits aux autorités pénales, souligne encore M^e Peter. L'injure est une infraction poursuivie par plainte de la victime, qui peut demander de l'aide à un syndicat ou à un avocat spécialisé. Sans oublier que l'employeur qui tolère des actes de discrimination sur le lieu de travail est également responsable, en tout cas d'un point de vue civil.» ■

Victoire pour la santé publique

Novartis renonce au brevet sur le Kymriah, un traitement contre certains cancers du sang, à la suite de l'opposition de deux ONG. Victoire inédite pour la santé publique

Sonya Mermoud

Entrave à l'explosion des prix des nouveaux traitements médicaux arrivant sur le marché: à la suite de l'opposition de Public Eye et de Médecins du monde, Novartis a abandonné un brevet sur le Kymriah. Rappelons que les deux ONG s'étaient, en juillet dernier, élevées contre la protection de cette pseudo-invention qui aurait offert une garantie de monopole à son détenteur. Dans son argumentaire, Public Eye expliquait les raisons de la démarche: «Le Kymriah n'est pas un médicament mais une prestation médicale qui, de plus, n'a pas été inventée par Novartis (la société en a acquis les droits exclusifs, *ndlr*). Elle repose en effet massivement sur des recherches et des financements publics.» Concrètement, il s'agit d'une thérapie oncologique qui consiste à prélever des glo-

bules blancs d'un patient et, après modification génétique, à les réinjecter pour qu'ils combattent les cellules cancéreuses. Une technologie, précise Public Eye dans son communiqué, déjà connue. La délivrance d'un brevet aurait permis de privatiser le procédé et d'offrir au géant bâlois la possibilité de fixer des prix prohibitifs – le groupe pharmaceutique avait déjà articulé le montant de 370 000 francs par injection! Fin novembre 2019, ce dernier a fait marche arrière et demandé lui-même la révocation du brevet en question. «Cette volte-face confirme qu'il n'aurait jamais dû être octroyé... Ce retrait inattendu, avant même que la procédure d'opposition n'ait vraiment commencé, prouve indirectement son caractère abusif et souligne la volonté du géant bâlois d'éviter un dangereux précédent.» C'est la première fois qu'une opposition dans le domaine

des brevets de la pharma, lancée par des ONG, aboutit à une révocation en Europe. «Il s'agit d'un pas important dans la lutte contre l'utilisation abusive des droits de propriété intellectuelle, qui met en péril la pérennité financière des systèmes de santé», souligne Public Eye. Médecins du monde, dans son communiqué, précise encore: «Cette décision renforce la capacité des hôpitaux publics à produire des versions proches et similaires hors brevet, à des coûts moindres, et donc susceptibles de faire baisser le prix des thérapies de "marque". Et cette alternative existe et est viable, puisque d'autres pays en Europe s'en sont emparés.» Fortes de cette première victoire, les deux ONG ont annoncé se réserver la possibilité de prendre de nouveau des initiatives semblables propres à garantir un accès juste et élargi aux traitements. ■

BRÈVES

UNE BOUGIE POUR LA GRÈVE DU CLIMAT

Vendredi 17 janvier, la Grève du Climat fête son premier anniversaire à Lausanne. Le départ de la manifestation est prévu à 10h30 à la place de la Gare. Celle qui avait amorcé ce mouvement mondial plusieurs mois auparavant, Greta Thunberg, sera présente, avant de se rendre au Forum économique mondial (WEF) à Davos les 21 et 22 janvier prochains. ■ AA



THIERRY PORCHET

UN PROCÈS POUR LA PLANÈTE

Nous reviendrons dans notre prochaine édition sur le premier procès climatique en Suisse dont le verdict est tombé lundi (au moment du bouclement de notre journal). Pour mémoire, le 22 novembre 2018, des militants de Lausanne Action Climat (LAC) investissaient le hall commercial de Credit Suisse pour une parodie de partie de tennis afin de dénoncer les investissements dans les énergies fossiles de la banque leader dans le domaine et interpellé son ambassadeur, Roger Federer. Treize avocats ont plaidé la semaine dernière pour demander l'acquiescement des douze jeunes prévenus accusés de violation de domicile. Ils ont partagé leur effroi face à l'imminence du danger attesté scientifiquement, dénoncer l'inaction des pouvoirs publics, rappeler la pollution dévastatrice générée par la place financière suisse et le formidable courage des jeunes qui se battent sur tous les fronts pour l'avenir de la planète. ■ AA

LE CHILI À L'ÉCRAN

En écho à la crise qui secoue le Chili, Ciné-Doc organise dans différentes salles romandes des soirées événementielles autour de la projection du film *La Cordillère des songes*. Couronné du prix du meilleur documentaire 2019 à Cannes, ce film est l'œuvre du réalisateur Patricio Guzmán. La Cordillère des Andes, repère incontournable constitutif de l'identité du Chili, est aussi une muraille dressée entre ce territoire et le reste du monde. Partant de cette chaîne de montagnes, cette terre inconnue qui symbolise son exil, l'auteur interroge le passé et le lien qui l'unit à son pays tout en rendant hommage à celles et à ceux qui sont restés et se sont battus contre la dictature. Après *Nostalgie de la lumière* (2010) et *Le bouton de nacre* (2015), l'homme poursuit son exploration de la géographie et de l'histoire de sa patrie, dans une fresque immense et hautement personnelle. Le film, suivi d'échanges avec des spécialistes de ce pays, est à voir: **Le mercredi 15 janvier à 18h15 au cinéma Prado, à Bulle**, en présence de Guillermo Valenzuela, directeur du Centre thérapeutique de jour de Givisiez et ancien travailleur social de rue au Chili qui, comme il le dit lui-même, a vécu tout ce que raconte Patricio Guzmán dans ses films. **Le jeudi 16 janvier à 19h30 au cinéma Urba, à Orbe**, en présence de Bastien Genoux, auteur du film *Me duele la memoria*, qui donne la parole à des exilés ayant vécu le Chili d'Allende avant de quitter le pays après le coup d'Etat. **Le dimanche 19 janvier à 10h30 au cinéma La Bobine, au Sentier**, en présence de Patricia Tondreau, musicienne chilienne, qui donnera avec Marine Meylan un concert à l'issue de la projection. ■ L'ES



HALTE AUX NOYADES EN MÉDITERRANÉE!

Des représentants des réseaux de solidarité de Suisse et de la Charte de la migration ont déposé le 7 janvier dernier à la Chancellerie fédérale une pétition munie de près de 25 000 paraphes. Les signataires demandent à la Confédération de contribuer activement à la fin des noyades de réfugiés en Méditerranée. Concrètement, ils prient la Suisse de participer à la mise en place d'un système civil de sauvetage en mer financé et organisé au niveau européen. Ils estiment aussi que notre pays doit s'engager pour une répartition des personnes sauvées en mer, respectant les principes humanitaires et ceux de l'Etat de droit. Ces dernières devront bénéficier d'un accueil rapide et décentralisé. A noter, signalent les initiateurs du projet, que la France, l'Allemagne, l'Espagne, Malte, le Portugal et les Pays-Bas ont fait part de leur volonté de recevoir des migrants, mais pas notre pays. Pour donner plus de poids à leurs requêtes, les responsables ont déployé, non loin du Palais fédéral, des banderoles de tissu sur lesquelles figuraient les noms de 35 997 migrants morts depuis 1993 sur les routes de l'exil. La pétition a été lancée en soutien à une motion de la conseillère nationale socialiste Mattea Meyer déposée en mai dernier dans ce sens. Une proposition, soutenue par des élus de presque tous les partis, qui devra encore être traitée par la Chambre basse après une réponse qualifiée d'insatisfaisante de la part du Conseil fédéral. Parallèlement, les organisations parties prenantes ont présenté une lettre du réseau de la Charte de la migration. Cette dernière invite les directions des Eglises protestantes et catholiques du pays à participer au financement d'un bateau de sauvetage, le *Poséidon*, que souhaitent acquérir leurs homologues allemands d'ici à fin janvier. ■ SM

COURRIER

CRISE POLITIQUE EN BOLIVIE

Lettre ouverte d'une lectrice en réponse à l'article «Les printemps latino-américains» paru dans *L'ES* du 4 décembre 2019

En Bolivie, il n'y a pas eu de coup d'Etat: il y a eu fraude. Beaucoup ont commenté la démission de l'ex-président Evo Morales, mais rien sur les 21 jours de lutte pacifique dans les rues le lendemain des présidentielles. Le peuple bolivien, apolitique, réclame le respect des votes du 20 octobre et refuse l'autoproclamation d'Evo Morales gagnant. Alors que le scrutin n'était pas encore terminé et conduisait au second tour, le comptage des voix a été interrompu pour 24 heures, puis a repris sur plusieurs jours en donnant au final une courte tête pour M. Morales (au passage, l'opposition a gagné à 80% en Suisse). Outrés et pas dupes devant la manipulation des votes, des milliers de Boliviens sortent dans les rues pour manifester sans violence et, peu à peu, police et armée se rangent à leurs côtés. Ce mécontentement naquit le 21 février 2016, quand le Non résonna avec force en réponse au référendum organisé par Morales pour qu'il se représente une 3^e fois. A l'époque, la communauté internationale resta silencieuse et Evo Morales postula sous l'excuse d'un «droit humain». Dirigeant socialiste élu dignement en 2005, M. Morales avait réussi à diminuer la pauvreté dans certains secteurs de la société et le PIB avait notamment augmenté. Mais rapidement les valeurs les plus nobles du socialisme furent enta-

chées par d'innombrables affaires de corruption, trafic d'influence, narcotrafic et crimes. En 2011, plusieurs groupes indigènes du Tipnis en Amazonie bolivienne (60% de la Bolivie est amazonienne) ont été délogés avec violence par le gouvernement de Morales. Alors, expliquez-moi où est le président indigène défenseur des peuples indigènes? Ses politiques expansives ont récemment brûlé 5 millions d'hectares de forêt vierge et tué 2 millions d'animaux. La démocratie bolivienne est encore neuve, nous n'allons pas la laisser partir. Face à cette campagne de désinformation, la Bolivie vit l'image d'une femme abusée, avec la peur de son agresseur à qui on cède la parole.

La Bolivie est une société plurielle et complexe: il n'y a pas des Blancs et des Indiens mais des êtres humains avec une richesse multiculturelle: 36 ethnies différentes qui, pour la première fois, s'unissent pour récupérer la démocratie. En Bolivie, «personne ne se fatigue, personne n'abandonne» cette bataille. Je finis avec la dernière phase de l'hymne national bolivien: «Mourir avant que de vivre comme des esclaves».

Merci d'avoir lu une Bolivienne sans motivation politique aucune. ■ **Mayya Racle**

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRES DES SECRÉTARIATS

Bienne: syndicat

Téléphone: lundi de 14h à 17h30; mardi, mercredi et jeudi de 8h à 11h30 et 14h à 17h30; vendredi de 8h à 11h30 et 14h à 16h.

Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h; vendredi fermé.

Bienne: caisse de chômage

Téléphone: lundi de 10h à 11h30; mardi à vendredi de 8h à 11h30.

Guichet: lundi à jeudi de 14h à 18h.

Granges-Longeau: syndicat

Téléphone: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 9h à 11h et de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Granges-Longeau: caisse de chômage

Téléphone: mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h; vendredi de 9h à 11h et de 14h à 17h.

Guichet: lundi et mercredi de 14h à 18h; mardi de 13h à 17h; vendredi de 9h à 11h.

Lyss: Mardi et jeudi de 14h à 18h.

GENÈVE

PERMANENCE POUR PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

Horaires: mardi et jeudi de 16h à 19h.

La permanence a lieu au syndicat.

VALAIS

SYNDICAT ET CAISSE DE CHÔMAGE

Sierre: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 40.

Sion: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 20.

Martigny: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 60.

Monthey: 027 602 60 00, fax: 027 602 60 80.

HORAIRES

Permanence téléphonique: du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Ouverture du guichet: du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h.

PERMANENCES SYNDICALES

Sierre: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Lundi soir, de 17h à 19h.

Sion: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30.

Jeudi soir, de 17h à 19h.

Martigny: du lundi au vendredi, de 8h30 à 9h30. Jeudi soir, de 17h à 19h.

Monthey: mardi et vendredi, de 9h30 à 11h30. Mardi soir, de 17h à 19h.

VAUD

SECRÉTARIATS

Les secrétariats de Lausanne, Nyon, Yverdon, Vevey et du Sentier ont un numéro de téléphone commun.

Vous pouvez les contacter au 0848 606 606.

Depuis la France au 0041 848 606 606.

PERMANENCES SYNDICALES

Aigle: chemin de la Zima 2. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, 1^{er} samedi du mois de 9h à 11h. Patronat Ital/Uil: de 15h à 17h30, 1^{er} et 3^e mercredi du mois.

Crissier: rue des Alpes 51.

Mardi de 16h à 18h30.

Lausanne: place de la Riponne 4.

Lundi de 14h à 17h30, mardi et jeudi de 14h à 18h30, samedi de 9h à 11h.

Le Sentier: Grand-Rue 44.

Mardi et jeudi de 14h à 18h.

Morges: Grand-Rue 73–75. Mardi de 16h à 18h30.

Nyon: rue de la Môrache 3. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le premier et le dernier samedi du mois.

Payerne: rue du Simplon 10.

Jeudi de 16h à 18h30.

Vevey: avenue Paul-Cérésolo 24. Mardi et jeudi de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le premier et le dernier samedi du mois.

Yverdon: rue Haldimand 23. Mardi et jeudi

de 16h à 18h30, samedi de 9h à 11h, sauf le dernier samedi du mois.

CAISSE DE CHÔMAGE

Lausanne: 021 313 24 80.

Crissier: 021 612 00 40.

Morges: 021 811 40 70.

Nyon: 022 994 88 40.

Yverdon: 024 424 95 85.

Le Sentier: 021 845 62 66.

Vevey: 021 925 70 01.

Aigle: 024 466 82 86.

LAUSANNE

SECRÉTARIAT

Notre secrétariat de Lausanne est ouvert uniquement les après-midis.

Heures d'ouverture:

Lundi de 13h30 à 17h30.

Mardi et jeudi de 13h30 à 18h30.

Vendredi de 13h30 à 16h.

Les horaires du téléphone et des permanences ne changent pas.

RIVIERA – EST VAUDOIS

AIGLE

Syndicat et caisse de chômage:

Le secrétariat syndical et la caisse de chômage Unia d'Aigle vous accueillent dans leurs locaux au chemin de la Zima 2, 3^e étage.

Guichet de la caisse de chômage:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

Mercredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.

Permanences téléphoniques:

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 11h30

et de 14h à 17h.

Mercredi et vendredi de 9h à 11h30, fermé l'après-midi.

POUR PLUS D'APPARTEMENTS À LOYER MODÉRÉ

L'initiative de l'Asloca en faveur de logements d'utilité publique est au menu des votations du 9 février

Jérôme Béguin

Le 9 février prochain, le peuple est invité à se prononcer sur l'initiative «Davantage de logements abordables». Défendu par l'Association suisse des locataires (Asloca), le texte propose d'encourager les maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Ceux-ci sont constitués de coopératives, de communes, de fondations, voire de sociétés anonymes, qui louent leurs appartements au coût de revient, sans recherche de rendement. Dits LUP, ces logements ont des loyers moins élevés que ceux livrés au marché libre. Selon une étude publiée en 2017 par l'Office fédéral du logement, les loyers usuels d'appartements trois pièces (quatre pièces à Genève) sont en moyenne 16,5% plus chers que ceux des LUP de même taille et l'écart atteint 26% dans les villes. Cela correspond à plus de trois mois de loyer payés en plus. Aujourd'hui, les LUP ne représentent que 4 à 5% du parc immobilier, le texte de l'initiative fixe pour objectif 10% de LUP dans les nouvelles constructions à l'échelle du pays. A cette fin, l'initiative veut accorder aux cantons et aux communes un droit de préemption sur les terrains constructibles. Y compris si ces biens-fonds appartiennent à la Confédération ou à des entreprises qui lui sont liées. La division Immobilier des CFF est clairement visée. L'ex-régie fédérale est en effet devenue la deuxième plus grande société immobilière du pays, derrière Swiss Life,

ses revenus locatifs atteignent 550 millions et devraient grimper à un milliard. Or, la location de logements ne représente que 7% de ces revenus et couvre surtout le segment haut de gamme. Enfin, l'initiative de l'Asloca stipule que les programmes visant à encourager les assainissements énergétiques des bâtiments n'entraînent pas la perte de logements à loyer modéré.

PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

Pour défendre son projet, l'Asloca s'est entourée d'une large coalition, dans laquelle on trouve l'Union syndicale suisse (USS) et Unia. «Cette initiative nous permet, avec celle sur les primes maladie abordables, que soutient également l'USS, d'évoquer les deux principales causes de perte de pouvoir d'achat», a expliqué le président de la faïtière syndicale, Pierre-Yves Maillard, au cours d'une conférence de presse donnée la semaine dernière. «Depuis 2005, les loyers ont augmenté de 20% tandis que les salaires n'ont connu qu'une croissance de 5%. Cet écart représente entre 200 et 300 francs par mois de perte de pouvoir d'achat pour une famille de la classe moyenne. Sur une année, c'est entre 2500 et 3500 francs de perdu. Celles et ceux qui subissent les hausses de loyer de plein fouet sont les jeunes et, en particulier, les jeunes familles qui arrivent sur le marché du logement.» Si elle passe la rampe de la votation, l'initiative donnera quelques bouffées d'oxygène aux locataires. «On peut es-

pérer que le taux de LUP dans le parc immobilier monte à 6 ou 7% en une décennie. C'est extrêmement raisonnable.» Pas de quoi fouetter un spéculateur, en effet. Autre point important pour Pierre-Yves Maillard: le texte de l'initiative pose des garde-fous afin que l'indispensable effort d'assainissement énergétique «ne soit pas l'occasion d'une dégradation encore plus marquée des loyers». «On sait que les travaux d'assainissement sont l'occasion d'augmenter les loyers», rappelle le président de l'USS. Et de conclure: «Le 9 février est la première votation de la législature et nous souhaitons qu'elle donne le ton de l'offensive sociale qui est nécessaire dans ce pays.» ■



L'initiative pour plus de logements abordables répond à un besoin qui s'est aussi exprimé dans la rue (manifestation en septembre dernier à Genève).

LE CONSEIL FÉDÉRAL «FAIT CONFIANCE AU MARCHÉ»

Sans surprise, les milieux immobiliers et leurs relais politiques sont vent debout contre cette initiative. Dans son message, dont les électeurs trouveront un résumé dans la brochure de votation, le Conseil fédéral estime que les propositions de l'Asloca ne sont pas «conciliables avec les principes d'une offre de logements régie par l'économie de marché». En sus de cette position, le gouvernement veut croire que ces mesures grèveraient «de manière exagérée» les budgets des collectivités publiques. Les emprunts et les cautionnements ne coûtent pourtant pratiquement rien aux pouvoirs publics, qui peuvent tirer des recettes sur les droits de construire... Mais le Conseil fédéral «fait confiance aux forces du marché», on l'aura compris, et juge que «la population bénéficie en moyenne d'un accès suffisant au logement et cela à des conditions supportables»... ■ **JB**

«Richemont piétine le partenariat social»

En conflit depuis des mois afin d'obtenir le paiement complet de l'augmentation due au coût de la vie, Unia appelle Richemont à reprendre le dialogue. Il manque toujours le paiement du renchérissement pour deux mois en 2019

Manon Todesco

Fin d'année mouvementée chez Richemont qui détient notamment les marques Cartier, Jaeger-LeCoultre, Piaget, IWC, etc. A la mi-décembre, les syndicalistes d'Unia sont allés une nouvelle fois à la rencontre des employés du groupe de luxe sur leur lieu de travail. La raison de cette démarche? Dénoncer l'attitude de leur employeur, qui, malgré un chiffre d'affaires de 14 milliards de francs annuel, refuse de payer complètement les hausses de salaire pour 2019, soit un manque à gagner de 130 francs par personne. Explications. En 2018, l'augmentation du coût de la vie ayant été de 1,2%, Unia a obtenu sur cette base une majoration de salaire obligatoire de 65 francs par mois pour l'ensemble des employés dépendant de la CCT de l'horlogerie et de la microtech-

nique en Suisse, à partir du 1^{er} janvier 2019. Richemont, pour des raisons de technique comptable connues, n'a versé cette augmentation qu'à partir du 1^{er} avril à ses quelque 8000 collaborateurs, mais sans le rattrapage des trois mois précédents. «Un ancien accord entre Richemont et Unia permet le report du versement de l'allocation pour de strictes raisons d'exercice comptable, mais il n'est pas fait pour que les employés perdent leurs indemnités», s'indigne Raphaël Thiémard, responsable du secteur à Unia. Face à l'effet «pervers» de cet accord, le syndicat a décidé de le dénoncer et a réclamé le paiement complet des 195 francs manquants à chaque employé en 2019.

DEUX MOIS BIFFÉS

Se sont ensuivi plusieurs séances de négociations, infructueuses. «Richemont a décidé unilatéralement fin

novembre de verser 150 francs aux employés, avec ou sans notre accord, puis a changé d'avis en décembre pour ne verser que 65 francs. Cela n'a aucun sens, explique le syndicaliste. C'est choquant de voir que Richemont rechigne à s'acquitter de ses obligations conventionnelles, mais aussi qu'un grand acteur comme ce groupe rompe le dialogue et piétine le partenariat social historique et fructueux qui prévaut dans l'horlogerie.» De son côté, Unia continue d'exiger le paiement complet du renchérissement 2019 à tout le personnel, à savoir les deux mois encore manquants, et espère renouer le dialogue. En ce début d'année, l'accord prévoyant le report au mois d'avril étant caduc, Richemont est tenu de verser l'allocation de renchérissement, d'un montant de 16 francs pour 2020, dès le mois de janvier. ■

Covance: soupçons de licenciement collectif déguisé

Pour Unia, la vague de licenciements perlés depuis quelques mois dans l'entreprise pharmaceutique genevoise est une façon d'échapper à ses obligations légales. Le personnel licencié veut un vrai plan social

Manon Todesco

En décembre dernier, Unia Genève a convoqué la presse pour lui faire part de ses soupçons de licenciement collectif déguisé chez l'entreprise pharmaceutique Covance. En effet, après qu'une dizaine de travailleurs congédiés ont poussé la porte du syndicat, il est apparu que d'autres licenciements avaient déjà été prononcés les mois précédents, et se poursuivaient encore. «Pour nous, ces licenciements au compte-gouttes sont clairement une manière de contourner le licenciement collectif afin d'échapper aux obligations légales, à savoir la consultation du personnel et la négociation d'un véritable plan social», explique Alejo Patiño, secrétaire syndical en charge du dossier. Et le syndicaliste de poursuivre: «Plusieurs services ont été touchés, certains employés ont eu droit à des indemnités alors que d'autres pas. Les disparités de traitement sont incompréhensibles: pourquoi

accorder des indemnités s'il ne s'agit pas d'un licenciement collectif? Il y a une volonté de diviser le personnel, de brouiller les cartes.» Les motifs indiqués sur les lettres de licenciement sont en général la réorganisation de l'entreprise. «On n'évoque pas de licenciement économique ou de faute grave», confirme Alejo Patiño.

MÉDIATION EN VUE

Pour Unia, nul doute, la restructuration de Covance est en cours depuis le dernier licenciement collectif, intervenu il y a un an, suivi d'une délocalisation en Inde. A l'époque, à la grande surprise de l'entreprise, le personnel s'était organisé et mobilisé afin d'obtenir un plan social digne. Aujourd'hui, Unia a contesté les licenciements de ses membres par courrier et continue de demander à Covance d'ouvrir des négociations afin d'améliorer les conditions de départ de ses employés. «A la suite de la publication d'articles dans la presse genevoise, une dizaine d'employés

ou d'ex-employés fraîchement licenciés de l'entreprise nous ont contactés pour nous dire qu'ils partageaient notre vision.» La réaction de Covance ne s'est pas fait attendre non plus. Dans un courrier diffusé à l'interne que nous nous sommes procuré, l'employeur accuse Unia de colporter des «rumeurs sans fondement», nie le licenciement collectif déguisé et invoque des «décisions individuelles». «Nous avons toujours et continuerons toujours à honorer nos obligations légales», écrit l'entreprise. De son côté, le syndicat se tient prêt à saisir la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) et appelle le personnel à continuer de l'informer. ■

Les patrons du Bade-Wurtemberg ont le bras long jusqu'à Bruxelles

Dans une brochure, Unia dénonce le rôle joué par les associations d'employeurs du sud de l'Allemagne dans les négociations entre la Suisse et l'Union européenne

Jérôme Béguin

Rédigée par Andreas Rieger, ancien président d'Unia, Joël Bühler, collaborateur scientifique de l'Union syndicale suisse, et le journaliste Michael Stötzel, la brochure intitulée *L'attaque des employeurs du sud de l'Allemagne contre la protection des salaires en Suisse* montre que depuis l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE), en 2002, les entreprises d'outre-Rhin ont déve-

loppé une forte présence sur le marché suisse dans certaines branches, notamment dans les cantons frontaliers. Par exemple, dans la construction en bois et en métal ou la fabrication de cuisines, les sociétés allemandes ont ravi jusqu'à un quart des marchés du nord de la Suisse et de la Suisse orientale, selon les experts. Elles détiennent environ 10% du second œuvre à Bâle-Ville ou à Schaffhouse. Une enquête de la Chambre d'industrie du Bade-Wurtemberg indique que les entrepreneurs du Land ont réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de près de 3,7 milliards d'euros à l'étranger et que les commandes les plus nombreuses provenaient de notre pays. D'après les chiffres présentés par les auteurs, depuis 2016 quelque 40 000 travailleurs en provenance d'Allemagne sont détachés en Suisse, ce qui représente la moitié de tous les détachés venus de l'UE. Ils sont partagés à parts égales entre les secteurs de la construction, de l'industrie et des services. Comme le note l'étude du syndicat, sans les mesures d'accompagnement, «la situation deviendrait critique, les entreprises étrangères pourraient gagner des parts de marché encore plus importantes grâce aux salaires de dumping». En 2018, un tiers des près de 4000 sanctions prononcées à l'encontre de sociétés étrangères l'ont été envers des entreprises allemandes. Celles-ci cumulent 23% des sanctions prononcées pour les cas d'infractions les plus graves, où elles sont exclues du marché suisse pour une durée d'un à cinq ans.

DES LOBBYISTES BIEN INTRODUITS

Evidemment, les contrôles, amendes et exclusions ne plaisent pas aux entrepreneurs allemands, qui ont le bras long puisque, comme le fait remarquer la publication d'Unia, ils interviennent politiquement contre les mesures d'accompagnement. «Les patrons du Bade-Wurtemberg ont utilisé les chambres de l'artisanat, qui sont en principe tripartites, pour émettre des résolutions, des brochures, ainsi que leurs lignes directrices dans leur lobbying à Bruxelles. Toutes les revendications des négociateurs de l'UE dans les discussions sur l'accord institutionnel se retrouvent ainsi dans une résolution de 2015 de la Chambre des métiers du Bade-Wurtemberg dressant la liste desdits obstacles sur le marché intérieur de l'UE», explique Andreas Rieger à *L'Événement syndical*. A Bruxelles, les employeurs badois-wurtembergeois peuvent compter sur des lobbyistes bien introduits, dont la

brochure du syndicat tire les portraits. «Le problème, c'est que le conseiller fédéral Cassis et le négociateur pour la Suisse Roberto Balzaretti étaient prêts à sacrifier une partie de la protection des salaires, manifestement parce qu'eux aussi jugent nos mesures d'accompagnement démesurées... Mais ils n'ont jamais regardé ce qu'il se passe en retour, car logiquement, la libre circulation devrait fonctionner dans les deux sens. En ce qui concerne le travail détaché, toutefois, c'est à sens unique. Lorsque l'on regarde de près, on voit en effet que chaque pays européen applique ses propres règles pour les travailleurs détachés en matière de marché du travail et de la construction, ce qui rend compliqué aussi les prises d'emploi pour les entreprises suisses en Allemagne», souligne l'ancien président d'Unia. Les travailleurs détachés de Suisse chez notre grand voisin ne sont qu'environ 1500, soit 25 fois moins que dans l'autre sens.

«Les employeurs du Bade-Wurtemberg ne se plaignent d'ailleurs pas que de la Suisse, ils font des reproches aussi à l'Autriche, au Luxembourg ou à la France, qui est critiquée au même niveau que notre pays. Et, lorsque nous discutons avec des syndicalistes allemands, ils nous incitent à rester fermes et à défendre les mesures d'accompagnement, les contrôles sur les chantiers et la présence des syndicats sur le marché du travail, que veulent casser tant les employeurs du sud de l'Allemagne que l'UDC et une partie du patronat suisse. Le problème ne se situe donc pas entre l'Allemagne et la Suisse ou entre l'UE et la Suisse, il relève de la protection des salariés contre les intérêts patronaux, chez nous comme dans les autres pays européens.» ■



La brochure est consultable sur: unia.ch dans la rubrique «actualités».



Unia s'engage contre tout affaiblissement des mesures d'accompagnement, bien décidé à faire barrage aux risques avérés de dumping.

UBER ET SON TRIBUNAL SECRET DES PAYS-BAS

Invité au colloque juridique de l'USS, l'avocat d'un chauffeur lausannois a présenté le litige qui l'oppose à l'entreprise technologique

Jérôme Béguin

Uber doit-il rendre des comptes à la justice suisse ou devant un tribunal arbitral aux Pays-Bas? Quel est le rapport de subordination entre l'entreprise technologique et un chauffeur utilisant son application? Faut-il considérer ce dernier comme un travailleur indépendant ou un salarié? Les juges du Tribunal cantonal vaudois sont appelés à trancher prochainement ces questions. Invité au

colloque juridique de l'Union syndicale suisse (USS) le 13 décembre dernier à Berne, M^e Rémy Wyler a présenté les tenants de la bagarre juridique en cours. Défendant un chauffeur, cet avocat et professeur d'université a obtenu au printemps 2019 une condamnation par le Tribunal des prud'hommes de Lausanne de la multinationale étasunienne pour licenciement abusif. Engagé par une filiale, le conducteur avait réalisé près de 10 000 courses entre

2015 et 2016, avant que son compte soit désactivé en raison de la baisse de sa note d'évaluation formulée par les clients. Les prud'hommes avaient jugé que le lien entre le chauffeur et la plateforme relevait d'un contrat de travail sur appel, qu'il était donc bien salarié de l'entreprise technologique, que la suppression de son accès à l'application devait être considérée comme un licenciement, et un licenciement injustifié, dans la mesure où le travailleur n'avait pas été informé des reproches des clients à son égard. Uber avait été condamné à verser à son ex-employé les deux mois de salaire du congé légal, ainsi qu'une indemnité pour le tort moral et les vacances auxquelles il aurait eu droit, soit près de 18 000 francs. L'entreprise de transport a fait appel de cette condamnation auprès du Tribunal cantonal. L'enjeu est de taille puisque des centaines, voire des milliers de chauffeurs pourraient prétendre à une indemnisation. Rappelons qu'à la différence d'un travailleur indépendant, un salarié bénéficie des assurances sociales, de vacances payées, du remboursement des frais et d'une protection contre les licenciements. «Nous savons que rien n'est joué avant le Tribunal fédéral», a dit M^e Rémy Wyler devant la cinquantaine de participants au colloque.

LE CHAUFFEUR N'A QUASI PAS DE LIBERTÉ

«La vraie question litigieuse est celle du rapport de subordination, explique le professeur de l'Université de Lausanne. L'indépendance du chauffeur

invoquée par Uber se fonde principalement sur l'organisation du temps de travail, mais tous les autres critères permettent de déclarer qu'on est dans une situation de dépendance.» Géolocalisé, le conducteur reçoit des instructions précises sur les demandes, il n'a aucune marge de manœuvre sur les tarifs, il est soumis aux évaluations des clients et peut être exclu de l'application si elles sont trop négatives ou s'il refuse des courses. Sauf à décider du moment où il allume son smartphone et quand il se déconnecte, le chauffeur «n'a aucune liberté», estime M^e Rémy Wyler. Pour l'homme de loi, les quatre conditions essentielles du contrat de travail – que sont la prestation de travail, l'élément de durée, la rémunération et le rapport de subordination – sont réunies. «Un contrat de travail peut être conclu même si les parties ne l'ont pas voulu», note-t-il au passage.

MÉDIATION À AMSTERDAM

De son côté, Uber renvoie aux «Conditions d'utilisation» soumises aux usagers de son application. Celles-ci stipulent qu'elles sont «exclusivement régies et interprétées conformément au droit des Pays-Bas», où la multinationale a installé son siège européen, et qu'un éventuel litige sera «exclusivement et définitivement tranché par voie d'arbitrage conformément au Règlement d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale». L'existence comme le contenu de cette médiation, organisée à Amsterdam et tenue en anglais, demeureront «strictement confi-

dentiels», précise le document. «Il s'agit là d'un obstacle de taille, qui rend l'accès à la justice impossible pour les chauffeurs. Je ne suis pas loin de penser que c'est voulu. Beaucoup de ces chauffeurs n'ont pas les moyens d'engager un avocat, c'est le cas du conducteur que je défends et qui dispose de l'assistance judiciaire.» Or, le recours à la justice arbitrale exclut cette aide de l'Etat, qui constitue pourtant «un droit fondamental, le premier droit du justiciable», selon les mots de M^e Rémy Wyler. «La clause d'arbitrage apparaît dans toute sa lumière, comme un outil qui tend à échapper à tous les instruments qui ont été donnés à la partie faible du contrat de travail.»

Les prud'hommes lausannois n'ont pas tranché la question du recours à la justice arbitrale, ce sera le rôle du Tribunal cantonal et, sans aucun doute, du Tribunal fédéral. L'article 121 de la Loi fédérale sur le droit international privé indique que «les parties peuvent soumettre le contrat de travail au droit de l'Etat dans lequel le travailleur a sa résidence habituelle ou dans lequel l'employeur a son établissement, son domicile ou sa résidence habituelle». «C'est l'un des enjeux de la dématérialisation de l'économie: il suffirait de créer une société dans un pays étranger pour appliquer le droit de ce pays», souligne M^e Rémy Wyler.

Reste que, pour le professeur, il n'est pas indispensable de réformer la loi, «si l'on applique strictement les régimes de protection». ■



«La vraie question litigieuse est celle du rapport de subordination, a expliqué M^e Rémy Wyler. L'indépendance du chauffeur invoquée par Uber se fonde principalement sur l'organisation du temps de travail, mais tous les autres critères permettent de déclarer qu'on est dans une situation de dépendance.»